



RENTREE SCOLAIRE 2016-2017

Lycée « André Maurois »
1 rue de Lorraine
CS 80320
76503 Elbeuf cedex

HORAIRES DE LA RENTREE SCOLAIRE 2016

- Jeudi 1er septembre :**
- 8 heures 15 à 12 heures ➤ accueil des classes de **seconde**
 - 12 heures ➤ ouverture du restaurant scolaire pour les secondes
 - 14 heures -17 heures ➤ début des épreuves orales de LV2 (espagnol ou allemand)
- Vendredi 2 septembre :**
- 8 heures 15 à 12 heures 20 ➤ suite des épreuves orales de LV2 (espagnol ou allemand) pour les classes de seconde
 - 9 heures 15 à 11 heures 20 ➤ accueil des classes de **première**
 - 10 heures 25 à 12 heures 20 ➤ accueil des classes de **terminale**
 - 9 heures 15 à 12 heures 20 ➤ accueil des sections BTS
 - 11 heures 30 puis 12 heures 30 ➤ restaurant scolaire pour les premières et les terminales
- Samedi 3 septembre :**
- pas de cours **sauf en anglais** (évaluations orales) pour les **élèves de seconde des communes extérieures** au secteur du lycée (admis par dérogation)
 - réunions pédagogiques pour l'ensemble des enseignants
- Lundi 5 septembre :** 8 heures
- début des cours pour tous les élèves en fonction de leur emploi du temps – les cours d'espagnol sont suspendus jusqu'au mardi 6 septembre inclus

IMPORTANT POUR LE JOUR DE LA RENTREE

L'élève devra apporter une photo d'identité (nom, prénom et classe inscrits au dos) en plus de celles collées sur les fiches lors de l'inscription.

REPAS AU LYCEE

Il existe deux forfaits avec facturation trimestrielle :

- le forfait de quatre jours ⇨ lundi, mardi, jeudi et vendredi
- le forfait de cinq jours ⇨ du lundi au vendredi

Les familles éprouvant des difficultés à régler la demi-pension pourront inscrire leur enfant au ticket (3,75 € le repas), à acheter à l'intendance par série de 10 repas (si deux repas maximum par semaine aux mêmes jours, coût du repas = 3,45 €).

L'année scolaire 2016-2017 est divisée en trois trimestres. Le paiement est à régler à la réception de la facture. Pour information, le montant du premier trimestre sera de 154 euros pour un forfait de quatre jours et de 189 euros pour un forfait de cinq jours.

Pour la période de janvier à juin, les tarifs seront réévalués au 1^{er} janvier 2017. En cas de difficultés financières, vous pouvez prendre contact avec l'assistant social ou le service de l'intendance.

